Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_190v.jpg

1607. prieres voſtre penible labeur en ſa vigne, Auſsi ne doutay-ie point que de meſme ie n'aye veſcu tout ce temps en voſtre ſouuenance, & en quelque place en vos prieres à l'autel du Seigneur : De ſorte que iuſques à preſent nous ſommes demeurez, comme dit Sainct Iean, en mutuelle amour & charité l'vn vers l'autre, non point par parole ou lettre, mais en effect & verité : Maintenant ie ſuis induit à rompre ce long ſilence ſur la nouuelle que depuis peu auons reçeuë de vos liens & empriſonnemens: Ce qui, certes, bien que d'vne part nous ait peu ſembler grief pour la perte que faict ceſte Egliſe-là, priuee de la conſolation de voſtre function paſtorale, nous a neantmoins quant & quant apporté de la ioye, en ce que vous approchiez de la gloire du Martyre, qui eſt bien vn don de Dieu & des plus exquis & des plus ſinguliers ; comme celuy qui ayant ſi vtilement edifié & ſçeu paiſtre voſtre troupeau de parole & doctrine par tant d'annees, eſtiez preſt à le repaiſtre auiourd'huy beaucoup plus glorieuſement par l'exemple de voſtre patience : Mais noſtre ioye n'a pas eſté peu troublee & a bien peu pres effacee par vne autre nouuelle veritablemẽt & à bon eſcient griefue, à nous arriuee pres qu'auſsi toſt, & de l'aſſaut des aduerſaires, & poſsible du relaſche alẽtiſſement de voſte ancienne conſtance ſur le refus d'vn ſerment illegitime; Car certes (mon tres-cher frere) autre ne pouuoit il eſtre, quoy qu'autrement temperé & modifié en la ſorte qu'on vous l'a preſenté ; & vous n'eſtes pas

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

ignorant que ces especes de deguisement & modifications ne sont rien plus que cautelles & ruses de Satan, par où il tasche ouuertement & couuertement à faire bresche à la foy Catholique touchant la primauté du sainct siege, pourquoy tant de nobles Martyrs voire en vostre Angleterre mesme, ont resisté iusques au sang : veu qu'il est tres-certain qu'en quelques paroles que ce serment soit conceu par les aduersaires de la Foy en ce Royaume-là, il ne tend à autre chose sinon à ce que l'authorité du chef de l'Eglise en Angleterre puisse estre transferee du successeur de Sainct Pierre, au successeur du Roy Henry VIII. Car pource qu'ils pretendent touchant la vie du Roy, si le souuerain Pontife auoit le mesme pouuoir en Angleterre qu'il a és autres Royaumes Chrestiens, c'est vne terreur entierement vaine, comme tout homme de cerueau peut aisément iuger : Aussi ne se trouuera-il iamais, voire dez le berceau de l'Eglise iusques à ce iour, qu'aucun Pape ait commandé qu'aucun Prince, quoy qu'heretique, quoy qu'Ethnique, quoy que persecuteur, ou fust assassiné, ou ait onc approuué le fait lorsqu'il a esté executé par quelqu'vn. Pourquoy donc ie vous prie, le seul Roy d'Angleterre craint-il auiourd'huy ce que nul des Princes de la Chrestiété ny ne craint ny ne craignit iamais? Mais cõme i'ay dit ces vains pretextes ne sont qu'artifices & stratagemes de Satan, dont ie vous pourrois raconter plusieurs exemples en semblable cas, si i'estois maintenãt pour faire vn liure & non vne lettre: Ie vous en

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_191v.jpg

1607. rememoreray seulement vn seul pour tous : S. Gregoire Nazianzene en sa premiere harangue contre l'Empereur Iulien recite cõme afin qu'il peust mieux deceuoir les simples Chrestiens, il fit inserer & adiouster les images des faux Dieux dans les portraicts de l'Empereur deuant lesquels les Romains auoient accoustumé de fencliner d'vne reuerẽce ciuile, si que personne ne pouuoit faire la reuerence aux tableaux de l'Empereur qu'en mesme temps & action il n'adorast les images des faux Dieux : surquoy aussi il arriua que plusieurs y furent trompez: & s'il y en auoit aucuns qui s'aduisans de la ruse refusassent de faire honneur à ces tableaux, ils estoient griefuement punis comme ayans mesprisé l'Empereur en son image. Certes il me semble recognoistre quelque chose de fort semblable, enueloppé en ce sermẽt qu'on vous offre, si subtilement & artistement composé, que nul ne peut detester la trahison contre son Roy, & luy faire professiõ de sa subiection ciuile, sinon que quant & quant il soit contraint de nier perfidement la primauté du sainct Siege, mais les seruiteurs de nostre Seigneur Iesus-Christ, & principalement ses principaux Prestres doiuent estre si esloignez de prester vn serment qui endommage leur foy, que mesmes ils doiuent auoir esgard de ne donner pas le moindre soupçon qu'ils l'ayent iamais presté, ou fait semblant de le prester, de peur qu'ils ne semblẽt auoir laissé aux bõs Chrestiens quelque exemple de preuarication. Ce que le vaillant Eleazar sçeut glorieusement mettre en pratique,

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_192r.jpg

quand bien loing de mãger de la chair de porc, 1607.
il ne voulut pas seulement iamais sembler ou dissimuler en auoir gousté, quoy qu'il veist de grands tourments deuant ses yeux tous preparez contre luy : & ce comme il dit luy mesme, de peur que plusieurs ieunes gẽs par sa dissimulation ne fussent amenez à offencer contre la loy. Ny aussi Basile le grand ne se porta pas moins vaillamment contre l'Empereur par vn braue exemple, & beaucoup plus propre pour nostre subiect ; Car comme rapporte Theodoret, quant le deputé de cest Empereur Heretique vint à le persuader que pour vne petite subtilité de peu d'importance, il ne voulut pas resister à l'Empereur, ce tres-sainct & tres-sage personnage luy respondit, *Qu'il ne falloit pas endurer que la moindre sillabe de la loy diuine fust corrompue, ains plustost embrasser & endurer toute espece de tourments pour en maintenir la verité* : Ie suppose bien qu'il n'y a faute entre vous de ceux qui tiennent que ce ne sont que menuës subtilitez d'opinion qui son contenuës au serment qu'on offre maintenant par delà aux Catholiques, & que pour telles petites choses on ne doit pas estriuer contre le Roy : mais aussi sçay-ie que vous n'auez pas faute de Saincts personnages comme Basile le grand qui feront gloire d'aduoüer ouuertement que la moindre sillabe de la verité de Dieu, ne doit iamais estre corrõpuë, quoy qu'vne infinité de tourments, voire la mort mesmes s'en deussent ensuiure : & entre tous ceux-là il est conuenable que vous soyez l'vn ou plustost l'vnique Capitaine, & Enseigne

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_192v.jpg

1607. Colonel de tout le reste. Or quelle que puisse estre la cause que vostre constance s'est attiedie, soit ou la soudaineté de vostre apprehension, l'aigreur de vostre persecution, ou l'imbecilité de vostre vieillesse, si est-ce que nous confions en Dieu, & en vostre propre vertu si long tẽps continuee, qu'en fin il arriuera que cõme vous auez en quelque sorte imité le cas de Pierre & Marcellin, aussi imiterez vous leur valeur à recouurer vostre premiere force & maintenir la verité : Car si vous considerez de pres la consequence du fait, vous trouuerez que ce n'est pas peu de chose qui est auiourd huy mise en question par ce serment, ains vn des principaux articles & fondements de nostre foy. De fait oyez ce qu'en dit vostre propre Apostre Gregoire le grand en la 4. Epistre de son vnziesme liure, *Que la reuerence deue au S. Siege ne soit point troublee par la persuasion d'aucun : Car lors l'estat de tous les membres demeure entier, quand le chef de l'Eglise n'est point oppressé par aucune iniure.* Et pource, par le tesmoignage de sainct Gregoire, quand les heretiques s'efforcent de troubler, diminuër ou abolir la primauté du S. Siege, croyez quant & quant qu'ils visent à retrancher le Chef mesme de la foy, & dissoudre l'Estat de tout le corps & des mẽbres. C'est aussi ce que S. Leon confirme au troisiesme Sermon de son Assumption au Pape, disant, *Nostre Seigneur a vn soin special de Pierre, & prie peculierement & proprement pour sa foy, comme si de fait l'Estat des autres estoit bien plus asseuré, lors que l'esprit de leur Prince n'est pas aisément pour estre vaincu* : Surquoy le mesme en son

Epistre

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_193r.jpg

Epistre aux Euesques de la prouince de Vienne 1607.
ne fait point difficulté d'affirmer que *Celuy n'est*
participant du diuin mystere qui ose se departir de la
solidité de Pierre, Et derechef, *Celuy*, dit-il, *qui*
estime que la primauté peut estre deniee à ce siege
n'en peut pour ce plustost diminuer l'authorité, mais
bouffy de l'esprit d'erreur & presomption se precipite à
escient en Enfer: Ces tesmoignages & vne infinité
d'autres de cet air là vous sont ie m'asseure assez
familiers, qui outre plusieurs volumes qu'auez
diligemment fueilleté ne pouuez n'auoir leu la
monarchie visible de vostre propre patriote
Sanders, Escriuain, certes tres-exact, & qui a
dignement merité de l'Eglise Anglicane: Non
plus ne pouuez vous estre ignorãt que ces tres-
saincts & sçauans personnages, Iean Euesque
de Rochestre, & Thomas More de nostre me-
moire, pour ce seul tres-important poinct de
doctrine ont ouuert le chemin du Martyre à
vne infinité d'autres au tres-grand honneur de
toute la nation Angloise: Mais il est meshuy
temps que ie vous conforte à prendre courage,
& considerant l'importance de l'affaire à ne
vous fier pas trop en vostre propre iugemẽt, ny
penser estre sage par dessus ce qu'il conuient:
que si possible vostre cheute est procedee non
faute de cõsideration, mais par infirmité humai-
ne, ou crainte de punition & emprisonnement,
encores vous aduertiray-ie de ne preferer pas
vne vaine liberté temporelle à la liberté eter-
nelle de la gloire des enfans de Dieu, ny pour
vous sauuer d'vne tribulatiõ legere & momen-
taire vous priuer d'vne mõt-joye de gloire per-

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_193v.jpg

1607. manente que ceste tribulation mesme opere en vous: vous auez long tẽps cõbatu le bon combat: vous auez à peu pres finy vostre course, & maintenant de tant d'annees que vous auez retenu la foy auec tant de peine, n'en vueillez pas ietter le salaire au loing, & vous frauder de la Couronne de Iustice qui si long-temps y a vous est preparee: Ne faictes rougir de honte la face de tant de vos peres & enfans; les yeux de toute l'Eglise sont auiourd'huy comme vniquement fichez sur vous, & en quelque sorte vous estes desormais faict vn spectacle public à tout l'Vniuers, aux Anges & aux hommes; ne vous comportez pas si laschement en ceste vostre derniere œuure que vous ne laissiez rien que regrets à vos amis, & ioye à ceux qui vous hayent; ains tout au contraire; ce que certes aussi nous attendons auec asseurance de vous, & pourquoy nous espandons continuellement nos prieres à Dieu; desployez donc glorieusement la banniere de la foy, & rendez la ioye à l'Eglise que luy auez ostee, ainsi ne meriterez-vous pas seulement vostre pardon de Dieu, mais aussi vne Couronne. Adieu, portez vous en homme, & que vostre cœur se renforce. De Rome ce dix-huictiesme Septembre 1607.

Response du Roy d'Angleterre aux Brefs du Pape, & à la lettre du Cardinal Bellarmin.

Pour responce à ceste lettre du Cardinal Bellarmin, & aux deux Brefs du Pape, le Roy d'Angleterre fit imprimer son liure de, *Triplici nodo, triplex cuneus*, ou, Apologie pour le serment de fidelité. Il ne voulut y mettre son nom en la premiere impression: il l'a toutesfois du depuis mis en la seconde qu'il fit faire l'an mil six

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_194r.jpg

ceins deuf, ainsi que nous dirons en son lieu.

1607.

Il soustient en ceste Apologie que le Cardinal Bellarmin s'est mesconté en la question, qu'il traicte dans sa lettre : Pource qu'il faut mettre difference, dit le Roy, entre le serment de primauté, & le serment de fidelité : Car le serment de primauté a esté premierement inuenté en Angleterre, pour faire distinction des Catholiques-Romains, d'auec ceux de la Confession d'Angleterre : Et ce serment de fidelité dont il est question, n'est ordonné que pour distinguer les Catholiques Romains, qui se voudront ranger à l'obeyssance ciuile, d'auec les fauteurs de la conspiration des poudres.

Difference entre les serments de Primauté, & de Fidelité.

Plus, qu'il faudroit necessairement que tous ceux qui refuseroient de luy faire le serment de fidelité, maintinssent contre tout droict, 1. Qu'il n'estoit point Roy. 2. Que le Pape le pouuoit deposer. 3. & pouuoit disposer des Royaumes d'iceluy sieur Roy. 4. Qu'il pourroit donner authorité à quelque Prince estranger d'enuahir ses pays. 5. descharger ses subiets de l'obeyssance naturelle qu'ils luy deuoient. 6. leur donner licence de se rebeller contre sa Maiesté. 7. faire attenter à sa personne par aucuns de ses subiets. 8. le pouuoir excommunier. 9. afin que ses subiets ne fussent plus obligez de deffendre sa Maiesté & sa Couronne: 10. & luy reueler les conspirations contre sa personne & son Estat. 11. Que tous Princes excommuniez par le Pape pouuoient estre depossedez ou assassinez. 12. Que le Pape auroit pouuoir de dispenser & absoudre les subiects de sa Maiesté.

Quatorze Propositions contraires au serment de fidelité.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_194v.jpg

1607. 13. Que sa Maiesté ne pouuoit requerir ce serment par vne plaine & entiere authorité : Et 14. Qu'il se pouuoit prester auec secrette reseruation & intelligence.

Les Conciles anciens commandent de faire serment de fidelité aux souuerains.

Plus, pour monstrer qu'il n'exigeoit point ce serment de ses subiects Catholiques-Romains, comme chose nouuelle, ou de son inuention, & que le serment de fidelité est deu aux Princes Souuerains, il cite plusieurs canons des Conciles de Tolede, & d'Aix.

Nulle decision d'aucun poinct de Religion contenu audit serment de fidelité requis.

Aussi, il dit, qu'il n'auoit point intimidé l'Archiprestre pour prester ledit sermẽt, attẽdu que c'estoit chose qu'il auoit tousiours tenuë pour legitime, & à quoy mesmes il auoit ià persuadé plusieurs Catholiques-Romains auant son apprehension : à cause qu'il n'y auoit nulle decision d'aucun poinct de Religion contenuë audit serment de fidelité.

Plus, qu'il n'y auoit point de ressemblance & conformité entre Iulian l'Apostat, & luy qu'en ce seul poinct; qu'il estoit Empereur, & luy Roy. Puis il faict ceste antithese.

Premierement donc Iulien, dit-il, estoit Apostat, qui auoit renoncé toute la foy Chrestienne, dont il auoit vne fois faict profession, & s'estoit rendu Payen, ou Ethnique, sinon plustost Atheyste : Quant à moy ie suis Chrestien, qui n'ay iamais changé ceste Religion que premiere ie succay auec le laict, & ne fus iamais honteux de ma profession. Iulien vsoit de ce traittement à l'endroit des Chrestiens, simplement en hayne de la cause de Christ; moy, ie ne demande autre chose de mes subiets

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan

1607_195r.jpg

sinon que ie puisse recognoistre ceux à qui ie 1607.
me doy fier comme bons subiects, & les faux
traitres dont ie me doy donner garde. Iulien
auoit pour but la ruine totale des Chrestiens;
Mon vnique but est de maintenir tous bons
Chrestiens en vn paisible gouuernement, quoy
qu'autrement de diuerses opinions. Le but de
Iulien estoit de faire commettre Idolatrie à ses
subiects; le mien n'est autre que de demander
aux miens la profession de leur fidelité natu-
relle & ciuile obeyssance qu'ils me doiuent. Le
moyen dont Iulien se seruoit estoit de ruse &
cautelle, les attrapans premier qu'ils s'en fus-
sent auisez; la voye que ie tien en ce faict est le
grand chemin de franchise, clarté, & nudité,
vuide de toutes obscuritez ou ombrages, ne re-
fusant iamais loisir & liberté à quiconque le
desire, d'estudier & ruminer ce serment tout
son saoul auant qu'il le preste, & donnant or-
dre qu'il leur soit plainement & exactement
interpreté selon tout son sens & ses parties.

Apres vne longue responce qu'il faict à plu-
sieurs allegations (où il y a trop de choses con-
tre la Religion Catholique-Romaine) il con-
clud par vn nombre de passages de la Saincte *Tiltres pour la Royauté.*
Escriture qu'il allegue pour tiltres & preroga-
tiues que Dieu a attribuez aux Roys, qu'il ap-
pelle dans le vieil Testament, *Enfans du tres-haut*,
voire & *Dieux* mesmes, les *Oincts du Seigneur*,
seans au throsne de Dieu, *ses seruiteurs*, *les Anges de*
Dieu, *hommes selon son cœur*, *lumieres d'Israel & les*
Peres nourrissiers de l'Eglise. Et au nouueau Testa-
ment, *Toute ame est enuointe de leur estre subiette à*

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan